

Versailles, le 22 octobre 2022

## Inauguration de la maison médicale de Maule

**Avec une baisse de plus de 20% du nombre de médecins généralistes dans les Yvelines en dix ans, le territoire est désormais classé en désert médical par l'ARS Île-de-France. Face à ce constat, le Département met en œuvre une politique ambitieuse pour soutenir l'offre de santé et répondre aux aspirations des professionnels du secteur. Pour preuve, la création inédite, sur le territoire, de 22 maisons médicales d'ici 2025 pour un budget de 32 M€. La maison médicale de Maule, inaugurée aujourd'hui et première des 9 établissements départementaux construits, pallie ainsi le risque d'une pénurie de médecins dans cette zone rurale fort de 13 000 habitants. Coût de l'opération : 4,3 M€.**



### Une maison médicale qui concrétise l'ambition départementale

La maison médicale de Maule traduit parfaitement l'ambition et le volontarisme du Département des Yvelines pour consolider une offre de soins diversifiée et de proximité, par la création d'un bâtiment moderne et adapté aux attentes des professionnels de santé et de leur patientèle.

**Avec trois fonctions indépendantes** (une maison médicale, un laboratoire de biologie médicale et un pôle de proximité du TAD Terre d'Yvelines), la maison médicale

de Maule a permis de maintenir et d'attirer de nouveaux professionnels de santé dont 3 nouveaux médecins généralistes.

**Au total, 14 professionnels de santé composent l'équipe médicale** : 4 médecins généralistes, 3 chirurgiens-dentistes, 4 infirmiers, 1 orthophoniste, 1 pédicure-podologue et 1 ostéopathe.

**Des partenariats avec les hôpitaux de Mantes et Poissy sont aussi en cours de négociation** pour des vacations de spécialistes. Un cabinet est également réservé pour l'accueil ultérieur d'un service de télé-médecine.

### Le Département des Yvelines engagé face aux déserts médicaux

La mobilisation du Département pour lutter contre les déserts médicaux s'organise autour de 4 actions complémentaires :

- la création de maisons médicales via l'appel à projets « Maisons médicales 2017-2019 » comprenant 22 projets lauréats représentant un investissement départemental de 32 M€,
- la libération du temps disponible pour les activités médicales avec l'aide au financement d'un poste d'assistant-secrétaire médical pour les professionnels des maisons médicales,
- la formation et l'installation de jeunes professionnels avec l'aide à la formation de médecins maîtres de stage pour favoriser l'installation de jeunes praticiens en partenariat avec la faculté de médecine de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

- **l'accès aux soins dans les territoires les plus carencés via le déploiement d'un service de télémédecine et d'un bus Santé** pour faciliter l'accès aux soins des habitants des secteurs les plus dépourvus, notamment dans l'espace rural.

### Une démarche partenariale exemplaire

Pour chaque projet de maisons médicales, le Département des Yvelines s'affiche en partenaire des territoires, agissant étroitement aux côtés des communes et des professionnels de santé pour la mise en œuvre de chaque nouvel établissement. Le Département ne réalise pas de maisons médicales sans l'accord et l'engagement des communes, qui seront en charge *in fine* de leur gestion après leur construction. De la même façon, les professionnels de santé sont mobilisés dès le démarrage du projet, afin de disposer d'établissements offrant une réelle qualité d'exercice et de service.

Différents partenaires comme l'ARS IdF, le Conseil départemental de l'ordre des médecins des Yvelines, l'URPS Médecins libéraux IDF, l'association Inter URPS Paramédicaux IDF et la Préfecture des Yvelines soutiennent également l'action départementale dans l'élaboration de chaque nouvelle maison médicale.

